

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE ALMEO

L'An DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-SEPT NOVEMBRE, le Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO convoqué légalement par M. Olivier DUTILLEUX, Président de la Régie ALMEO, s'est réuni au Pôle Administratif de la CCALN, ZAC du Val de Noye, Route de Boves à Ailly sur Noye.

Nombre de membres du Conseil
d'Administration : 8
Membres présents représentant
la CCALN : 6
Membre présent représentant
les personnes qualifiées : 1
Présents : 7
Votants : 7
Secrétaire de séance :
M. Patrick JUBERT
Date de la convocation :
21 novembre 2025

● Etaient présents avec voix délibérative :
Elus communautaires :
Messieurs DOVERGNE Alain, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, CHANTRELLE Brice,
WALLET Joël, WABLE Vincent
Personne qualifiée :
Madame ELOY Mélanie
● Était excusée :
Personne qualifiée : Mme CLAUDEL Anne
● Etaient présents sans voix délibérative :
Monsieur DEMOUY, Directeur opérationnel du site ALMEO
Mademoiselle DOUCHET, Directrice de la Régie ALMEO

OBJET : PROJET GEOTHERMIE – AVENANT A LA CONVENTION TE80

Rapport du Président Olivier DUTILLEUX

Vu la délibération 2024 16.05/11 du Conseil d'Exploitation de la Régie ALMEO, entérinant la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée avec TE80 portant sur la faisabilité d'un système de géothermie au Centre Aquatique ALMEO,

Le bilan financier de la convention signée avec TE 80 amène à constater qu'un avenant à la convention Etudes d'un montant de 805 € HT est nécessaire pour solder de l'opération forage d'essai et études.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Exploitation :


- Entérine l'avenant n°1 avec TE80 qu'il figure en annexe,
- Autorise le Président à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

08/12/25

Fait et délibéré le 27 novembre 2025
à Ailly sur Noye



Alméo
Le Président,
Olivier DUTILLEUX
SOURCEUX BIEN-ÊTRE

CONVENTION N° 2024-2024-0091-REN
POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE D'UNE ETUDE DE GEOTHERMIE SUR NAPPE AU CENTRE
AQUATIQUE INTERCOMMUNAL DE MOREUIL

Signée le 22/07/2024

Entre

Monsieur Franck BEAUVARLET, Président de Territoire d'Énergie Somme (TE80), agissant en cette qualité et pour le compte de TE80, dûment habilité à cet effet par délibération du comité syndical en date du 23/09/2020 désigné ci-après par « TE80 »

Et

Monsieur Olivier DUTILLEUX, représentant légal de la Régie ALMEO, Service Public Administratif doté de la seule autonomie financière, rattaché à la Communauté de Communes Avre Luce Noye, agissant en cette qualité et pour le compte de la Régie, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil d'exploitation en date du 16 Mai 2024 désigné ci-après par « La Régie »

OBIET

À la suite de la réception et l'actualisation des prestations des entreprises dans le cadre des études (réalisation du forage test et remise des études du projet de géothermie sur nappe) de cette convention, le montant de l'opération et son plan de financement doit être adapté en conséquence.

**Article 1 : Modification comme suit de l'article 2 de la convention initiale : Montant de l'opération
– Plan de financement**

2-1. Montant de l'opération

Le montant des études est de 117 486 €TTC.

PRESTATIONS "ETUDES"	MONTANT	
Etudes techniques (STD, autres..)	5 400	€ HT
Maîtrise d'œuvre	24 700	€ HT
Constat d'huissier	375	€ HT
Sonde test	67 430	€ HT
SOUS- TOTAL HT	97 905	€ HT

TOTAL ETUDES	97 905	€ HT
TVA 20%	19 581	€
TOTAL ETUDES	117 486	€ TTC

2-2. Plan de financement de l'opération

Le financement de l'opération sera d'abord assuré intégralement par la Régie, sur lequel viendront se déduire les subventions que la collectivité et TE80 pourront mobiliser pour ce projet. Dans le cadre de cette opération sous mandat, TE80 déposera une demande d'aide financière auprès de l'ADEME dans le cadre du Contrat Chaleur Renouvelable Territoriale (CCRT80) et percevra cette aide en direct. Cette aide sera versée dans un second temps à la Régie, après solde de l'opération, ainsi que les fonds ACTEE.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECAPITULATIF DE L'OPERATION	MONTANT		
CCRT "ETUDES"	75 624	€	
ACTEE Chêne 4 (80% des 3000€ HT 'étude de faisabilité)	2 400	€	
TOTAL AIDES et SUBVENTIONS "ETUDES"	78 024	€	80%
Fonds propres Régie (dont 19 581 € de TVA)	39 462	€ TTC	
TOTAL OPERATION "ETUDES"	117 486	€ TTC	

-Article 2 :

Pour tout ce à quoi il n'est pas dérogé par le présent avenant, les clauses et conditions de l'acte initial sont et demeurent applicables.

Fait au siège de TE80 à BOVES ;

Le 13/01/2026

Le 27.11.2025

Le Président de la régie d'Alméo,



Olivier DUTILLEUX
Alméo
 SOURCE DE BIEN-ÊTRE

Le Président de Territoire d'Energie Somme,



Franck BEAUVARLET


Conseil d'Exploitation de la régie ALMEO
144 rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL

CCALN
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier

41 rue Jean Jaurès

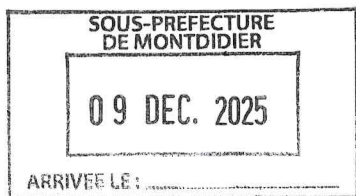
80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 11 2025

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Projet géothermie avenant à convention TE80	Délibération 2025-27.11/01	
MEIT DALKIA Avenant 7	Délibération 2025-27.11/02	
Nombre d'acte	2	

FAIT A AILLY SUR NOYE, le 08/12/2025



Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.